

27 mars 2007

07.346

**Question Christiane Bertschi****Parvis anti-bruit**

Le printemps va finir par arriver, le temps aux oeufs de rouler et aux campeurs de camper. Le camping de Colombier est un site idyllique pour les usagers ne bénéficiant que de l'image et pas du son. Le vrombissement des voitures couvre les gazouillis des oiseaux et le reste. Dans quels délais peut-on espérer voir des parois anti-bruit protéger ce site touristique important et répondre ainsi à la loi fédérale en la matière?

*Cosignataires:* S. Fassbind-Ducommun, N. Fellrath et T. Huguenin-Elie.